

## Autorité du journal

Création d'un ou plusieurs hommes de lettres, le journal littéraire reflète les conceptions littéraires et culturelles de ses principaux rédacteurs. Ceux-ci définissent au préalable les sujets qu'ils souhaitent traiter et bien sûr, le mode de communication privilégié. Or, rédiger un journal littéraire au XVIII<sup>e</sup> siècle ne va pas de soi. Les contraintes matérielles, économiques, de transport et de censure font du journal littéraire une entreprise à haut risque. On peut, dès lors, s'interroger sur les motivations de ces rédacteurs dans la mesure où l'enrichissement et la renommée sont des objectifs difficiles à atteindre.

Transformer la lecture du périodique littéraire en usage nécessite, nous l'avons évoqué précédemment, un projet explicite et contrôlé par les rédacteurs. Ceux-ci s'efforcent de rendre compte des spécificités de leur journal et incluent les lecteurs dans un même ensemble social. Les rédacteurs développent un système de communication qui implique, selon Patrick Charaudeau :

l'existence de deux sujets en *relation d'intersubjectivité*, l'existence de *conventions*, de *normes* et d'*accords* qui régulent les échanges langagiers, l'existence de *savoirs communs* qui permettent que s'établisse une intercompréhension, le tout dans une certaine situation de communication<sup>196</sup>.

Les périodiques sont fondés sur un ensemble de valeurs permettant d'établir un contrat de communication avec les lecteurs. Ils accueillent, dans les préfaces notamment, divers métadiscours qui signalent la volonté de transparence des rédacteurs vis-à-vis de ces usagers. Ce procédé de communication, loin d'être anodin, vise un but spécifique, justifier la prise de parole des rédacteurs.

---

<sup>196</sup> Patrick Charaudeau, *Les Médias et l'information, l'impossible transparence du discours*, p. 139.

### **3.1. Des valeurs**

Les rédacteurs de périodiques littéraires utilisent un ensemble de caractéristiques visant à établir la légitimité, la nécessité et la véracité du périodique. Pour pouvoir mettre en place une communication avec leurs lecteurs sur le long terme, les rédacteurs annoncent, le plus souvent dans des textes liminaires, les principes sur lesquels ils s'appuieront dans la rédaction des numéros. D'emblée ils cherchent à situer leur périodique sous l'autorité d'une figure déjà légitimée, et de ce fait légitimante. Ils ont à cœur de défendre leurs objectifs et de les expliquer, tout en revendiquant avec force une pratique sincère et objective.

#### ***Les figures d'autorité***

La pérennité d'un périodique littéraire relève, pour l'essentiel, de son inscription dans une tradition littéraire et morale reconnue. Dans la mesure où l'objet qu'est le journal littéraire n'est pas entré dans les mœurs, et encore moins codifié, les rédacteurs doivent l'associer à un projet plus vaste. Ils s'appuient pour cela sur le discours de figures d'autorité, des personnalités dont ils se réclament pour valoriser leur mission. Le *Nouvelliste du Parnasse*, par exemple, semble poursuivre l'entreprise de Pierre Bayle, ce qui permet au lecteur de situer le journal dans une tradition critique :

Si nous avons besoin de justifier notre conduite, nous ne pourrions, ce semble, mieux faire, que de nous appuyer de l'autorité de M. Bayle. « La République des Lettres (dit ce célèbre Ecrivain [Note de l'auteur : Diction. Crit. Art Catus Rem. D.]) est un Etat entièrement libre : on n'y reconnaît que l'empire de la vérité & de la raison, & sous leurs auspices on fait la guerre innocemment à qui que ce soit.... Chacun y est tout ensemble Souverain & justiciable de chacun. [...] Mais la critique d'un livre ne tend qu'à montrer qu'un Auteur n'a pas tel & tel degré de lumières. Or comme il peut avec ce défaut de science jouir de tous les droits & de tous les privilèges de la société, sans que la réputation d'honnête homme & de bon sujet de la République reçoive la moindre atteinte, on n'usurpe rien de ce qui dépend de la majesté de l'Etat, en faisant connaître les fautes, qui sont dans un livre. Il est vrai qu'on diminue quelquefois la réputation d'habile homme, qu'un Auteur s'était acquise ; mais si on le fait en soutenant le parti de la raison, & pour le seul intérêt de la vérité, & d'une manière honnête, personne n'y doit trouver à redire [Note de l'auteur : Dictionnaire critique et philosophique de Pierre Bayle] »<sup>197</sup>.

La convocation de la parole de Bayle participe d'un procédé relativement banal d'appui sur une figure fondatrice et respectée. Elle crée une impression de communication entre Bayle

---

<sup>197</sup> Desfontaines et Granet, *Le Nouvelliste du Parnasse*, 1731, t. 2, l. 17 (qui introduit le second tome à la façon d'une préface), p. 5-6.

et les rédacteurs, mais également avec les lecteurs et est propice à une justification de l'entreprise de Desfontaines et Granet. La surenchère est immédiate lorsque les rédacteurs invoquent ensuite le père Porée, en mentionnant son ouvrage, publié en 1731, le *De criticis oratio* :

Si cette autorité ne suffit pas, voici fort à propos un ouvrage nouveau qui vient à notre secours : c'est la nouvelle harangue du P.Porée, (*De Criticis Oratio*) imprimée depuis peu, & dont je vais vous rendre compte<sup>198</sup>.

Comme le souligne la première phrase de cette citation, les rédacteurs du *Nouvelliste du Parnasse* considèrent Bayle comme une autorité en matière de critique, autorité à laquelle ils se soumettent tout en y ajoutant celle du Père Porée. Ces figures revendiquées par les rédacteurs de périodique littéraire participent de la justification du projet et créent une impression de polyphonie mise au service de l'entreprise du rédacteur. Les voix des lecteurs, des rédacteurs, et de ces personnalités sont réunies dans un même ensemble, celui du journal. Cette pratique vise à développer une communication entre chaque partie. Le dialogue est mimé, sans être effectif bien sûr, mais permet au rédacteur d'inscrire son périodique dans un héritage spécifique. La figure d'autorité ainsi convoquée agit comme une caution, un garant des principes auxquels le rédacteur est attaché.

La plupart du temps, les rédacteurs font appel à une personnalité connue pour sa critique mais dont on s'accorde pour vanter sa justesse et sa bienveillance. Bayle, par exemple, est réputé pour sa pratique objective de la critique. Les rédacteurs choisissent un modèle susceptible de rassurer les lecteurs sur le contenu du périodique. En invoquant le Père Porée, le *Nouvelliste du Parnasse* signale sa conception conservatrice et morale de la littérature, en particulier en ce qui concerne le genre romanesque.

Fréron, dans la droite ligne de Desfontaines et Granet, assume sa posture de censeur. Il se recommande d'Horace pour distinguer les hommes méchants, c'est-à-dire capables d'une critique maligne et sans fondement :

*Horace*, que l'on accusait aussi de méchanceté, a peint le véritable méchant. Que l'on me permette de rapporter & de m'appliquer ses paroles. Sans être doué de ses talents, on peut se trouver dans la même situation que lui, avoir à combattre les mêmes préjugés<sup>199</sup>.

---

<sup>198</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>199</sup> Fréron, *Année littéraire*, 1755, t. 1, p. 7.

Horace est l'auteur de nombreuses satires dans l'antiquité latine. Il est habile à la critique. Il a d'ailleurs essuyé, comme Fréron, de nombreuses critiques liées à son œuvre. Il est donc facile, pour l'auteur de *l'Année littéraire*, d'établir un parallèle entre l'auteur latin et lui-même. Fréron rappelle le contenu critique de son journal tout en se défendant d'être injuste et noir dans ses propos. La filiation dans laquelle il se situe concerne plus le traitement subi par les autres que son œuvre elle-même. Il ne s'agit pas seulement de défendre son projet mais de signaler les injustices auxquelles il doit faire face comme l'a fait antérieurement le poète latin, fort apprécié au XVIII<sup>e</sup> siècle ; ce faisant, il construit un lien explicite entre son journal et les satires d'Horace.

Fréron n'est pas le seul à se réclamer d'une figure latine pour donner l'orientation qu'il désire à son journal. Prévost s'appuie sur la figure de Salvien, prêtre du V<sup>e</sup> siècle et cite un passage qui concerne également la façon de critiquer :

C'est la réflexion de Salvien : « Il est certain, dit cet Auteur, que la plus grande partie des hommes agissent mal, mais ils ne laissent pas de s'accorder tous à louer ce qui est bien ; de sorte que le jugement du Public est toujours en faveur de la Justice & de la Vertu. » Ainsi, prenant de cette pensée ce qui convient à mon sujet, je compte sur l'indulgence des uns, parce qu'ils souhaiteront pour leur propre satisfaction qu'un Projet tel que le mien réussisse ; des autres, parce qu'ils me trouveront louable du moins de l'avoir entrepris<sup>200</sup>.

Cette citation permet à Prévost de signaler aux lecteurs que son périodique se place sous le haut patronage de la Justice et de la Vertu, deux valeurs sociales qui sous-tendent le projet du journal. Lorsqu'il avoue par la suite espérer l'indulgence des lecteurs, il montre ainsi qu'aucune mauvaise volonté ou intention ne peut être la cause d'éventuels manquements dans son périodique. Outre l'usage de la citation, l'auteur cité participe aussi de l'inscription dans une filiation culturelle. Le choix de Salvien, célèbre pour ses propos moralisateurs à l'égard de ses contemporains, souligne l'orientation morale du périodique. Comme Desfontaines et Granet, Prévost convoque une figure connue pour ses prises de position morales, et inscrit en même temps son journal dans une autre tradition, plus jeune celle-ci, celles des périodiques moraux tels les « Spectateurs ». Néanmoins, à l'instar une fois encore des rédacteurs du *Nouvelliste du Parnasse*, Prévost fait appel à une autre figure exemplaire de l'exercice critique, Bayle. Dans le second tome du *Pour et Contre*, Prévost soumet à ses lecteurs un court texte dont le sujet dans la marge est résumé ainsi : « Préjugé contre les

---

<sup>200</sup> Prévost, *Pour et Contre*, 1733, t. 1, n° 2, p. 27-28.

grandes entreprises littéraires ». Son article s'appuie sur l'exemple de Bayle et l'amène à défendre également son propre projet périodique :

Quand on voit des Auteurs promettre au Public des Ouvrages d'un travail immense, & former des projets qui exigent des connaissances d'une prodigieuse étendue, on a d'abord de la peine à se persuader qu'ils tiendront leur parole, & qu'ils viendront à bout de leur dessein. Lorsque, par exemple, le fameux Bayle annonça autrefois, qu'il s'engageait dans cette vaste carrière de compilations historiques, qu'on admire aujourd'hui dans son Dictionnaire, on se défia du succès de son entreprise, & on ne crut point qu'il lui fût possible d'accomplir ce qu'il promettait. Il en est ainsi de tous ces Ouvrages, qui paraissent au-dessus des forces de l'humanité, & peu convenables à la courte durée de la vie. Il est certain pourtant qu'il y a des hommes laborieux à l'excès, & d'un courage surprenant, que ces grandes entreprises littéraires n'effrayent point ; & ce qui nous confond, c'est qu'ils en viennent à bout<sup>201</sup>.

Dans cette citation, à aucun moment, Prévost n'établit un lien entre son périodique et l'entreprise de Bayle. Toutefois, les termes utilisés pour décrire le projet pourraient tout aussi bien s'appliquer au *Pour et Contre*, qui est également un « travail immense », « d'une prodigieuse étendue ». Cette fois, Bayle n'est pas convoqué pour défendre le mode critique de Prévost mais pour son œuvre, magistrale. Implicitement, le lecteur peut envisager le projet de Prévost dans la même perspective que celle de Bayle, ce qui permet de présenter le *Pour et Contre* comme un projet très ambitieux et néanmoins abouti. Le périodique de Prévost profite des jugements positifs sur l'œuvre de Bayle. Et si le lecteur n'est pas parvenu à établir clairement la filiation, Prévost publie alors une « Lettre à l'Auteur du Pour & Contre » dans laquelle la relation entre les deux hommes est explicite :

Je compare encore vos Feuilles au premier Tome de l'Ouvrage de Bayle, intitulé : *Réponses aux Questions d'un Provincial*, qui est un mélange de discussions historiques & philologiques, de curiosités littéraires, de réflexions sur des matières de Philosophie, & de remarques critiques. Tout cela se trouve dans vos Feuilles [...] <sup>202</sup>.

L'auteur de la lettre inscrit le journal de Prévost dans la tradition des œuvres de Bayle. Il justifie la diversité des sujets, donc le projet du rédacteur, et en même temps suppose leur qualité. D'ailleurs, bien qu'il signe sa lettre des initiales « D.G. », il est possible que la lettre soit l'œuvre de Prévost lui-même, même si rien ne le laisse penser hormis la fréquence de lettres fictives dans les périodiques littéraires.

Les rédacteurs utilisent différents moyens pour placer leur périodique sous une figure d'autorité. Ainsi, Fuzelier et La Bruère, qui prennent la tête du *Mercur de France* en

<sup>201</sup> Prévost, *Pour et Contre*, 1733, t. 2, n° 21, p. 135-136.

<sup>202</sup> *Ibid.*, 1734, t. 3, n° 32, p. 47.

novembre 1744, publie une préface au journal suivie immédiatement d'un texte, « Avis à un journaliste » duquel ils se recommandent :

Le Morceau suivant est l'Ouvrage d'un Ecrivain célèbre, qui le composa en 1737, ainsi qu'il le paraît par la date. Son intention était de donner des conseils à un jeune homme qui voulait entreprendre un Journal. Cette Pièce servira de seconde Préface à notre Recueil. Nous ferons nos efforts pour profiter des conseils judicieux que l'Auteur donne au Journaliste qu'il veut instruire, mais lui seul serait en état de bien fournir une carrière aussi vaste<sup>203</sup>.

Cette introduction au texte qui va suivre témoigne aux lecteurs de la volonté des journalistes de respecter les conseils donnés. Fuzelier et La Bruère insistent sur la qualité de l'auteur du texte, décrit comme un « Ecrivain célèbre », le seul à même de pouvoir mettre en place les prescriptions proposées. Mais à aucun moment le nom de cet auteur n'est divulgué. Il est pourtant bien connu et le nommer contribuerait à asseoir la légitimité du journal. Ce refus de citer l'auteur en son nom propre ne signale pas une discrétion de la part des rédacteurs mais souligne la renommée de celui-ci. Voltaire est en effet l'auteur du texte et il est suffisamment connu, tout comme son texte, pour que les lecteurs sachent qui se cache derrière l'« écrivain célèbre ». De la sorte, ce flou volontaire crée une connivence entre le lecteur et les rédacteurs. La figure d'autorité sert donc à la fois à témoigner des principes d'écriture qui président à chaque périodique, mais également à établir un lien entre les rédacteurs et les lecteurs, comme partageant les mêmes références intellectuelles.

Le *Journal des Dames* procède d'une façon un peu différente des autres périodiques. Il ne se place pas dans une tradition précise mais se légitime à chaque nouvelle préface en mentionnant l'extraordinaire talent du rédacteur précédent. Il insiste également, plus que les autres périodiques, sur la personne illustre à laquelle il est dédié. Le choix de personnalités féminines et princières, - Son excellence Madame la Princesse de Gallitzin, Mme de Condé ou encore Mme la Dauphine - , atteste de l'ambition du journal en même temps qu'il corrobore son projet : diffuser l'information nouvelle aux femmes et rendre compte de leurs talents. Le mérite de ces femmes atteste du mérite du périodique. Les différents rédacteurs qui se succèdent à la tête du journal maintiennent ces dédicaces à des princesses. Cela contribue d'une part à définir précisément les lecteurs visés par les rédacteurs, et d'autre part, à mettre en avant les hautes qualités du périodique puisqu'il est placé sous l'égide de telles personnalités. Contrairement aux autres périodiques littéraires, il

---

<sup>203</sup> Fuzelier et la Bruère, *Mercure de France*, novembre 1744, p. 1.

ne s'agit pas de faire entrer le journal dans une tradition morale ou critique, mais plutôt mondaine. Cependant le rang de ces dédicataires, comme le fait qu'elles soient des femmes, implique un positionnement moral fort qui assure le lecteur de la légitimité et des principes du périodique.

La valorisation du périodique s'effectue également par la mention de la participation de personnalités du monde de la culture. Mme de Maisonneuve, en janvier 1765, rappelle que plusieurs grands noms de la littérature collaborent à son périodique :

Depuis cette époque, les gens de Lettres ont semblé jeter les yeux avec plus de curiosité sur cet Ouvrage ; les personnes en état de juger un Livre d'après sa lecture, & non d'après sa réputation, ont osé honorer celui-ci de leurs éloges ; on y a lu fréquemment des Pièces charmantes de MM. Lemierre, Dorat, d'Arnaud, de Querlon, Blin de Sainmore, &c. Les Amateurs de la Littérature, qui désirent publier les Vers agréables qui leurs échappent, ont dû être flattés de trouver leurs noms après ceux de personnes aussi distinguées par leurs Ouvrages ; & ils n'ont plus craint de se voir confondus dans la foule obscure des Auteurs médiocres<sup>204</sup>.

La technique choisie ici par les rédacteurs de la préface, quels qu'ils soient, permet de témoigner de la qualité du périodique, qui n'est plus restreint à une tradition, mais est caractérisée par la présence de nombreux auteurs de renom. La légitimation du périodique s'effectue par le biais de figures d'autorité, morale, critique, mondaine ou savante, qui attestent de la nécessité de rédiger ce type d'ouvrages, et de le pérenniser. Ce faisant, les rédacteurs convient leurs lecteurs à une fréquentation assidue de leur périodique.

En somme, la convocation d'une figure d'autorité participe de la légitimation du périodique. Elle situe le projet des rédacteurs dans une tradition (morale, critique, mondaine), et témoigne de leur volonté de proposer un contenu en adéquation avec les valeurs de la société. À ce titre, elle agit comme une référence partagée par les rédacteurs et les lecteurs.

### ***Un projet parfaitement justifié***

La création d'un périodique littéraire, encore peu développé au XVIII<sup>e</sup> siècle, nécessite de présenter un projet construit et cohérent qui réponde, ou ait l'air de répondre, aux besoins des lecteurs. Les rédacteurs attachent une attention particulière à la présentation de leur périodique. Ils démontrent aux lecteurs l'intérêt de leur travail, ils

---

<sup>204</sup> Mme de Maisonneuve (Mathon et Sautereau), *Journal des Dames*, janvier 1765, p. 5.

expliquent leur choix de sujets et le mode de traitement. Le plus souvent, ces commentaires interviennent à la création du périodique, dans la préface initiale. Les rédacteurs, au fil des numéros, affinent la conception qu'ils se font de leur journal et ajoutent des nuances qui suggèrent, comme vu précédemment, que l'objet-journal est modifié au fur et à mesure de sa réception par les lecteurs, et par les usages qu'ils en font. Par exemple, Desfontaines et Granet motivent l'existence de leur périodique dans la première lettre en précisant qu'ils répondent à une demande sur « les nouvelles du Parnasse ». Mais la remarque sur l'origine et le contenu du journal s'arrête là. Et puis, dans la douzième Lettre, ils s'expliquent sur les limites du périodique et sur le choix du style épistolaire :

Quoique j'ai lieu d'être surpris que vous me demandiez dans quelles bornes doit se renfermer un Nouvelliste du Parnasse, pour plaire, sans exception, aux personnes judicieuses & polies, je vais satisfaire votre curiosité avec d'autant plus de plaisir, que cet éclaircissement fait naître l'occasion de tracer le plan de ce petit ouvrage périodique [...]. Notre but, comme vous savez, n'a jamais été de faire des extraits des livres nouveaux ; nos lettres sont destinées à des réflexions sur les ouvrages d'esprit, & sur d'autres, lorsqu'ils amènent l'occasion de dire des choses agréables ou curieuses. Ce n'est pas sans raison que nous avons choisi le genre épistolaire, outre que le style en est libre & aisé, certains tours lui sont familiers, donnent de l'éclat & de la vivacité aux réflexions [...]<sup>205</sup>.

Encore une fois, c'est une demande de l'interlocuteur fictif du Nouvelliste qui entraîne le développement sur « le plan de ce petit ouvrage périodique ». Les rédacteurs légitiment leur projet, par une question implicite, question qui pourrait être celle d'un lecteur réel. Par ce biais, les rédacteurs témoignent d'une pseudo-volonté de répondre à d'éventuelles attentes de lecteurs, en même temps qu'ils inscrivent leur projet dans un cadre clairement défini. Desfontaines et Granet justifient le fait que leur périodique est le produit d'un ensemble de personnes dans la mesure où cela augmente la diversité des voix et des tons grâce à l'usage du style épistolaire. Toutefois, ils continuent de soutenir leur dessein dans des lettres ultérieures. Ainsi, le second tome s'ouvre sur une lettre qui fait office de préface, et vient répondre à des remarques supposées de lecteurs<sup>206</sup>. Elle explique d'abord les raisons qui ont poussé les rédacteurs à éviter les réflexions théologiques, puis elle démontre l'intérêt des longs comptes rendus qui certes, nuisent à la variété mais évitent « la sécheresse » des annonces, enfin, la lettre se clôt sur la conception de la critique telle qu'elle est mise en place dans le journal. En somme, la parution de chaque nouveau numéro est l'occasion pour

<sup>205</sup> Desfontaines et Granet, *Nouvelliste du Parnasse*, 1731, t. 1, l. 12, p. 277-278.

<sup>206</sup> *Ibid.*, 1731, t. 2, l. 17, p. 1-4.

le rédacteur d'affiner son projet et d'en rappeler les motifs. Prévost par exemple, s'aperçoit au début de son cinquième tome qu'il n'a pas encore pris le temps de donner un but « sérieux & régulier » à son ouvrage. Bien qu'il ait déjà bien défini le contenu avec la liste des douze articles dans le premier tome, il ne lui a pas donné une fonction spécifique. Il remédie à cela en proposant un objectif qui s'accorde naturellement aux volumes précédents :

Je me propose de faire remarquer la différence réelle & constante qui se trouve entre les Pays de l'Europe où les Sciences & les Arts sont le mieux cultivés, & surtout entre la France & l'Angleterre. [...] Ce Projet est nouveau : il est agréable & fécond ; trois qualités qui doivent soutenir heureusement un Ouvrage périodique. Il n'a rien d'ailleurs qui puisse causer de la jalousie aux Auteurs des Journaux Littéraires & des Mercur<sup>207</sup>.

Prévost choisit délibérément un axe encore inédit pour valider son journal : la comparaison entre deux cultures, anglaise et française. Il ouvre le *Pour et Contre* aux productions étrangères, ce qui, selon lui, le distingue des « Journaux littéraires & des Mercur ». Mais en définissant ainsi le contenu de son périodique, il permet aux lecteurs de vérifier si la promesse sera tenue au fil des numéros. Ce faisant, il établit un pacte de communication avec ses lecteurs. Finalement, lorsque les rédacteurs renseignent leurs lecteurs sur leur projet, ils donnent dans le même temps la possibilité au lecteur de vérifier s'il y a bien cohérence entre l'annonce et sa réalisation. De cette façon, un contrat implicite est mis en place dans lequel les rédacteurs déterminent le contenu de leur périodique tandis que les lecteurs sont juges de la véracité du discours.

Le *Journal des Dames* adopte une ligne de conduite similaire à celle du périodique de Prévost puisqu'il se positionne sur un créneau encore neuf : il a pour fonction première de mettre en avant les aptitudes féminines et de faire entendre la voix des femmes. Malgré les différents rédacteurs et les difficultés du périodique, celui-ci se maintient par sa constance et sa particularité. Journal dédié à un public de femmes, voilà ce qui constitue l'unité du périodique :

Tandis que la plupart des Livres, des représentations de Théâtre, & des conversations ordinaires semblent chercher à décourager les Femmes de Lettres, un de nos Auteurs, homme de condition, & de bonne compagnie, non content d'avoir composé pour leur amusement des Romans pleins d'aménité, avait commencé pour leur émulation, le *Journal des Dames*, que des raisons particulières l'ont engagé d'interrompre au milieu de son succès.

---

<sup>207</sup> Prévost, *Pour et Contre*, 1734, t. 5, n° 61, p. 6-7. Prévost souligne son propre propos.

Il ne manquait à la gloire de M. de Campigneulles qu'un Continuateur, cet être inséparable des inventions heureuses<sup>208</sup>.

Le *Journal des Dames* est censé combler un vide puisqu'il s'adresse à un public *a priori* négligé<sup>209</sup>. Il s'attache autant à rendre compte des talents féminins qu'à développer leur culture puisqu'il rend accessibles toutes les nouveautés littéraires, artistiques et scientifiques nécessaires à l'acquisition de savoirs et à la perfection des connaissances. Chaque préface insiste sur ce point et rappelle le projet initial de Campigneulles. Les rédacteurs inscrivent leur travail dans une continuité qui, si elle admet des modifications ponctuelles, contient une réelle cohérence. À l'instar de Prévost, les rédacteurs du *Journal des Dames* légitiment leur périodique par son évidente utilité.

Les lecteurs doivent trouver un intérêt à la lecture du périodique, censé être supérieur à celui des autres. C'est ainsi que Fuzelier et La Bruère érigent leur périodique en « annales de la Nation » et lui confèrent une absolue nécessité :

Les Nouvelles du Mercure ont leur utilité ; elles sont destinées principalement aux Amateurs de la vérité, qui sont ravis de trouver dans leur Bibliothèque un Journal fidèle & suivi des Evénements de leur Siècle. [...] Enfin, elles sont les Annales de la Nation. Si les Empires renommés avaient eu de pareils Journaux, nous aurions des Histoires Grecques & Romaines plus curieuses encore que celles d'Hérodote & de Tite-Live. Les Mercures de Gregorio Leti, & de Vittorio Siti, sont les matériaux les plus précieux de l'Histoire des derniers Siècles<sup>210</sup>.

Si au départ, le journal a « une utilité » relativement modeste, l'entreprise des journalistes trouve ensuite ses lettres de noblesses dans la mesure où elle est présentée comme la forme première pour raconter l'histoire de la Nation. Elle joue un rôle significatif dans le développement d'une identité nationale, d'autant qu'elle est comparée aux œuvres des grands historiens de l'Antiquité, comparaison faite à son avantage. Le choix de privilégier l'aspect national s'explique naturellement par le privilège royal auquel il a droit. De fait, le volume de novembre 1744 s'ouvre sur une épître dédicatoire au Roi de France dont le texte, très louangeur, en souligne la puissance. Ainsi, le périodique, en étant comparé aux œuvres des historiens antiques, provoque implicitement une comparaison entre les puissances de Rome et d'Athènes face à celle de la France. Les rédacteurs du *Mercure de France* établissent explicitement la supériorité des Modernes sur les Anciens en faisant référence

---

<sup>208</sup> La Louptière, *Journal des Dames*, avril 1761, t. 1, p. V.

<sup>209</sup> Il s'avère néanmoins que de nombreuses femmes lisaient les journaux littéraires, simplement ces lectures ne leur étaient pas spécifiquement dédiées.

<sup>210</sup> Fuzelier et La Bruère, *Mercure de France*, novembre 1744, vol. 1, p. IX.

aux ouvrages des historiographes italiens du XVII<sup>e</sup> siècle. Ici, le journal se situe à un niveau bien supérieur à celui des autres périodiques en valorisant l'esprit et la culture de la France. À ce titre, il évoque le dernier niveau de relation sociale initiée par les médias puisqu'il intervient dans une conception sociopolitique du monde. Il ne s'agit plus seulement de témoigner de la vocation morale du périodique ou de son objectif de s'ouvrir à d'autres publics ou d'autres cultures mais de promouvoir une idée de la Nation.

Fréron procède d'une façon quelque peu différente. Il ne développe pas réellement le contenu de son journal mais explique le processus qui l'a amené à ce projet par une quête également supérieure, celle de la vérité. Dans chacune de ses préfaces, il insiste sur les valeurs qui le guident dans ses critiques de textes. L'intérêt de son périodique n'est pas directement lié à ses lecteurs mais, comme le *Mercur de France*, il est transcendant et permet l'accès à une valeur suprême :

Il y a vingt ans que je hasardai mes premiers pas dans la carrière de la Critique ; &, depuis cette époque, je vous assure, Monsieur, que je ne me suis pas un instant repenti ni dégoûté d'avoir embrassé ce genre. [...] Ainsi, Monsieur, malgré mon expérience continue de la justesse du Proverbe, *la Vérité blesse*, je suis bien résolu de la dire tant que je vivrai, au risque de me faire encore des ennemis [...] <sup>211</sup>.

Après avoir marqué son attachement pour la critique, Fréron, dans un emportement quelque peu dramatique, témoigne de son désir de poursuivre son travail jusqu'à son terme, malgré les intrigues qui se sont formées contre lui. Il adopte une posture héroïque, celle du chevalier qui ne craint pas d'aller au devant de difficultés tant que la cause est juste. Fréron se fait le champion de la Vérité et souligne ainsi toute la noblesse de son travail.

Finalement, les rédacteurs s'efforcent de développer un projet doté d'une ambition spécifique, plus ou moins élevée, puisqu'il s'agit soit de proposer un outil de communication inédit en comblant un vide, soit de lui conférer un rôle politique, soit enfin de le présenter comme le résultat d'une quête supérieure. À chaque fois, l'annonce de ces projets légitime l'activité des rédacteurs, elle permet aux lecteurs de constater les écarts avec leur réalisation, et enfin elle rappelle aux lecteurs qu'ils partagent, avec les rédacteurs, un ensemble de valeurs communes.

---

<sup>211</sup> Fréron, *Année littéraire*, 1766, t. 1, l. 1 du 4 janvier, p. 3-9.

***Etre Journaliste : un devoir de neutralité***

Aujourd'hui encore, l'impartialité et la neutralité sont des valeurs du métier de journaliste. Or, elles figurent déjà dans les préfaces des rédacteurs des périodiques littéraires. Le développement de la critique a entraîné chez les rédacteurs le besoin pour eux de se défendre de toute préférence. C'est d'ailleurs en jouant sur ce principe qu'est créé et légitimé le journal de Fréron. Il prouve sa pseudo-neutralité en révélant qu'il aurait obtenu de meilleures gratifications, s'il avait pu se résoudre à suivre le même chemin que les autres, quand bien même il ne partageait pas leurs idées :

Je sais que je vivrais plus tranquille, si j'avais pu prendre sur moi d'admirer sans restriction les grands auteurs mes contemporains, à l'exemple de quelques adroits Journalistes. M. de Voltaire m'aurait écrit cent lettres de compliment, aussi flatteuses que celles qu'il adresse à tous les reptiles de notre Parnasse ; il aurait annoncé à l'Europe que *l'Année littéraire est le premier des Journaux*, comme il l'a dit du *Journal encyclopédique*, parce qu'il y est loué chaque mois à toute outrance. Quelque chose de plus, Monsieur ; vous ne vous en doutez pas ; je serais.....oui je serais au nombre des grands hommes de la Nation, puisqu'il a dépendu de moi de coopérer à ce Dictionnaire merveilleux qui renferme le dépôt de toutes les connaissances humaines. [...] Je refusai les offres ; j'ai manqué, comme vous voyez, ma fortune, ma gloire & mon immortalité ; car vous n'ignorez pas que tous ceux qui ont prêté leurs mains à grossir la compilation de cet immense & docte répertoire, sont par-là même de grands hommes. Avec ce mérite d'avance, je n'aurais eu qu'à louer l'Encyclopédie, & Dieu sait quels éloges les Encyclopédistes m'auraient prodigué à leur tour<sup>212</sup>.

Fréron met en avant son intégrité et révèle au lecteur qu'il aurait aisément pu se faciliter l'existence s'il avait accepté de transiger un peu avec lui-même. Il oppose son honnêteté à celle d'autres journalistes, tels ceux du *Journal Encyclopédique*. De cette façon, le rédacteur de *l'Année littéraire* s'attire la sympathie de ses lecteurs et fait valoir sa sincérité. Il importe en effet avant toute chose, pour les rédacteurs, de convaincre leur public de leur bonne foi dans la rédaction des articles. Certes, ils peuvent se tromper sur leurs jugements mais toujours à leur insu. Ils refusent l'idée d'être impliqués dans des affaires de cabales ou de coteries et affichent une réelle indépendance d'esprit comme en témoigne cet exemple du *Nouvelliste du Parnasse* :

Pour ce qui regarde les Auteurs que nous ne flattons point, nous les prions d'être persuadés que nous voudrions sincèrement pouvoir toujours louer leurs ouvrages. Mais en vérité nous ne pourrions quelquefois le faire sans nous rendre un peu ridicules. Rien ne nous fait plus de plaisir que d'avoir à rendre compte & faire l'éloge d'un bon livre. Il faut même qu'un ouvrage soit fort mauvais, si en le censurant nous ne le louons pas un peu. [...] Nous jugeons

---

<sup>212</sup> *Ibid.*, p. 7-8.

librement ; mais nous tâchons toujours d'assaisonner nos jugements, nous nous interdisons absolument tout ce qui pourrait blesser personnellement qui que ce soit. Nous jugeons, parce que les Auteurs ne publient leurs ouvrages, qu'afin qu'on en juge<sup>213</sup>.

La position défendue par Desfontaines et Granet rappelle tout naturellement celle de Fréron. Là encore, les rédacteurs argumentent en faveur de leur neutralité afin de rassurer les lecteurs. La liberté dont ils font preuve dans leurs commentaires atteste de leur impartialité. Par ailleurs, ils développent l'idée, que Fréron défend également dans d'autres parties de son œuvre, selon laquelle la critique ne concerne que les œuvres et non les personnes qui les ont écrites. En outre, les rédacteurs justifient leurs prises de position par un argument quelque peu fallacieux mais néanmoins efficace puisque, selon eux, un ouvrage durement critiqué a au moins le mérite d'apparaître dans les pages du périodique, et donc est susceptible d'entraîner la curiosité du lecteur. Ce raisonnement n'est pas sans évoquer les pratiques de certains magazines actuels dont l'objectif est bien de publier des récits scandaleux uniquement pour vendre et provoquer la discussion. Certaines personnalités aujourd'hui se construisent ainsi une réputation sulfureuse à seule fin que l'on parle d'elles.

Ces remarques sur la sincérité et l'objectivité de la critique figurent dans tous les périodiques littéraires. Elles sont caractéristiques de ces journaux mais ne sont pas les seuls moyens d'affirmation de l'honnêteté du rédacteur. Cela peut également prendre la forme d'autocorrections de la part du rédacteur comme le montre cette citation de Prévost :

La liberté que je prends quelquefois de relever les erreurs d'autrui, doit me rendre beaucoup plus sévère pour les miennes. On m'en a fait remarquer deux dans une de mes feuilles, que je me reproche d'autant plus, que j'aurais pu facilement les éviter<sup>214</sup>.

L'auteur du *Pour et Contre* convient qu'il a tendance à signaler certains manquements dans son journal et qu'il doit d'autant plus corriger ses propres erreurs. Cette précision atteste de l'honnêteté de Prévost. D'ailleurs, il emploie les deux pages suivantes à modifier et compléter les informations qu'il avait précédemment publiées. Si Prévost témoigne de cette façon d'un souci de transparence et de vérité, il se corrige sur des faits de détail. En effet, il se reproche d'avoir réduit le talent d'un auteur, M. Barton Booth, au seul comique, et d'avoir confondu deux auteurs du même nom auquel il aurait attribué à l'un l'ouvrage de l'autre. Ces erreurs sont de faible importance, aussi les reconnaître n'invalide pas le contenu général du périodique mais augmente la crédibilité du rédacteur. C'est là-dessus que se joue

---

<sup>213</sup> Desfontaines et Granet, *Nouvelliste du Parnasse*, 1731, t. 2, l. 17, p. 4-5.

<sup>214</sup> Prévost, *Pour et Contre*, 1733, t. 1, n° 8, p. 188-189.

la validité et la pérennité du périodique. Il faut alors que le rédacteur mette en avant sa conception de l'honnêteté et de l'impartialité, conception qui doit paraître plus juste que celle de ses concurrents, dans la mesure où chacun prétend aux mêmes qualités. Le *Journal des Dames*, parce qu'il dénonce les pratiques d'autres rédacteurs, apparaît fondé sur une réelle honnêteté et non sur une sincérité feinte :

Quand aux jugements que j'ai eus à porter sur les Livres nouveaux, je me suis assurée de la vérité, & je l'ai dite d'un ton ferme ; je n'ai point trahi le bon gout ; j'ai évité la manie dangereuse d'attaquer de grands Auteurs, pour me faire remarquer, & j'ai dédaigné l'adresse méprisable d'en vanter de petits pour me faire des prôneurs<sup>215</sup>.

Le rédacteur rappelle d'abord son attachement à la vérité avant de critiquer implicitement ses concurrents. Alors que chez Fréron, le fait « d'attaquer de grands Auteurs » était synonyme de neutralité, dans le *Journal des Dames*, cela devient une mesure calculée pour faire croire à la sincérité, et offrir une plus grande publicité au périodique. De la même façon, les rédacteurs du *Journal des Dames* se refusent à caresser les petits auteurs uniquement pour qu'ils louent à leur tour le journal. Ici, on n'explique pas sous quelle forme doit se présenter la vérité mais sous quelle forme elle ne se présente pas. Cette définition par la négation permet la critique des autres journaux littéraires et laisse la voie plus grande au *Journal des Dames*.

La réussite du projet des rédacteurs est soumise à la véracité des informations divulguées et à l'objectivité de leur critique. Ces critères participent de l'entreprise de persuasion du lecteur, en le confortant dans son choix de lecture, mais également pour protéger les rédacteurs qui n'ignorent pas les dangers d'une critique partielle. Ces-derniers multiplient les protestations d'intégrité et témoignent des principes qui guident leur plume, comme le rappellent Fuzelier et La Bruère dans l'Avertissement du *Mercur de France* :

On prie instamment les Auteurs, qui enverront des Ouvrages où il entre de la dispute d'érudition, de les dépouiller de toute causticité insultante. On ne veut pas être complices de l'aigreur & de la malignité des Dissertateurs passionnés, on ne saurait trop leur redire que des injures ne sont pas des preuves, & que l'infidélité des citations tronquées ne jette les Lecteurs que dans des erreurs passagères que dissipe la Réponse la plus simple. [...]La justesse des raisonnements doit régner seule dans les Ouvrages faits pour éclaircir des discussions Littéraires. Heureux l'Ecrivain, qui ne sépare jamais les Muses & les Graces ! Quant au Mercur, il se propose d'observer une exacte neutralité. Il ne s'ingéniera point d'être auxiliaire pour l'un des deux partis. L'impartialité doit être le premier attribut de son

---

<sup>215</sup> Mme de Maisonueuve (Mathon et Sautereau), *Journal des Dames*, janvier 1765, p. 5.

caractère. S'il penche quelquefois, ce ne sera qu'avec le Public, seul appréciateur des réputations<sup>216</sup>.

En accord avec sa fonction de journal officiel, le *Mercur de France* défend une neutralité qu'il pousse jusque dans la publication des textes de ses lecteurs ou de ses collaborateurs. Cette norme l'amène à formuler très explicitement les devoirs qu'il s'impose et notamment sa conception du métier de journaliste. Fuzelier et La Bruère insistent sur leur souci d'objectivité. De façon générale, le journaliste-critique peut adopter deux positions : neutre et impartial d'une part, il apparaît alors comme le guide du public, ou son reflet lorsqu'il défend et protège le goût de ce même public.

La difficulté des périodiques littéraires réside dans leur pratique du commentaire des textes. La critique implique le plus souvent un jugement, et quand bien même les rédacteurs affirment refléter uniquement le goût du public, celui-ci est tellement divers qu'il ne peut se résorber en une seule opinion. Les journalistes sont obligés de prétendre à une neutralité dans le traitement des sujets. Ils se présentent davantage sous le masque d'enquêteurs ou de curieux que sous celui de partisans. Ce faisant, ils cherchent à convaincre les lecteurs du bien fondé de leur démarche, comme de leur bonne foi. Naturellement, ces appels à la sincérité et à l'honnêteté participent d'une entreprise de persuasion menée par les rédacteurs, entreprise nécessaire s'ils veulent faire perdurer leur périodique. Les textes liminaires apparaissent comme des étapes indispensables pour présenter le projet du journal et les valeurs sur lesquelles il s'appuie.

### **3.2. Les métadiscours**

Lorsqu'il présente son projet aux lecteurs, le rédacteur en profite pour donner une image de lui et de son journal. Il s'inscrit dans ses feuilles, d'abord dans les préfaces et textes liminaires mais également dans l'ensemble des numéros. Il construit une représentation de lui-même et du périodique qui participe de la légitimation de celui-ci et contribue à en définir les objectifs et les valeurs.

---

<sup>216</sup> Fuzelier et La Bruère, *Mercur de France*, novembre 1744, vol. 1, p. VIII.

### *La figure du rédacteur*

Le rédacteur de périodique littéraire apparaît tour à tour comme un auteur, un rédacteur, un compilateur, un nouvelliste, un « faiseur de feuilles », ou encore un journaliste. À chaque fois, ces appellations sont précédées ou suivies de précisions visant à expliquer le sens qui leur est donné. De cette façon, les auteurs renseignent le lecteur à la fois sur la conception qu'ils se font de leur rôle, mais également sur l'orientation qu'ils souhaitent donner à leur journal. Ainsi, dès l'avis au lecteur, Desfontaines et Granet refusent catégoriquement d'être présentés comme des journalistes :

On s'étendra particulièrement sur les nouvelles pièces de Théâtre, & sur les petits Livres qui ont le plus de cours dans le monde, préférant la liberté des réflexions à la régularité des extraits, dont on est résolu de s'abstenir, pour *n'avoir aucunement l'air de Journaliste*<sup>217</sup>.

Dans cette citation, on s'aperçoit que, pour les auteurs du *Nouvelliste du Parnasse*, le métier de journaliste consiste à publier des extraits d'ouvrages, sans forcément les commenter. Le journaliste est un compilateur plus qu'un critique, position contestée par Desfontaines et Granet. Ils proposent ainsi un nouveau type de périodique, fondé sur la critique des textes, en digne successeur des *Nouvelles de la République des Lettres* de Bayle. Quelques années plus tard, en 1755, Louis de Boissy, qui prend la tête du *Mercure de France* rejette à son tour l'appellation de « journaliste », à laquelle il ajoute celle de « faiseur d'affiches ». Dans son « Avant-propos » de janvier, il explique la difficulté à faire un journal qui plaise à tout le monde :

De tous les ouvrages périodiques, le *Mercure de France* est le plus difficile ; on lui impose les lois les plus rigoureuses. Il embrasse tout mais ne peut rien traiter, ni rien approfondir. On lui fait un crime de penser ; à peine lui permet-on de donner un précis des écrits qui paraissent. [...]Le Public [...] dit que le *Mercure* sort de sa sphère ; qu'il doit se borner à marquer simplement le jour qu'une pièce dramatique a été jouée pour la première fois, avec le nombre de ses représentations ; ou s'il paraît un livre nouveau, qu'il doit se contenter d'annoncer modestement son titre & le nom du Libraire qui le vend. On le condamne non seulement à n'être qu'un froid Journaliste, mais on veut le restreindre encore à la sécheresse d'un faiseur d'affiches<sup>218</sup>.

Louis de Boissy se refuse, comme Desfontaines et Granet précédemment, à supprimer la critique de son périodique et bien sûr les extraits. Selon lui, le « froid journaliste » est celui qui se contenterait uniquement d'extraits, et le « faiseur d'affiches », lui, ne publierait que

<sup>217</sup> Desfontaines et Granet, *Le Nouvelliste du Parnasse*, 1730, t. 1, Avis au lecteur, p. 3-4. Nous soulignons.

<sup>218</sup> Louis de Boissy, *Mercure de France*, janvier 1755, Avant-Propos, p. III-IV.

des listes de pièces et d'ouvrages nouveaux. On retrouve la même définition du journaliste, et surtout ce même usage négatif du mot. Etre journaliste ne paraît pas être une fonction très valorisée au XVIII<sup>e</sup> siècle. Pourtant, la multiplication des journaux littéraires modifie sensiblement la perception qui est faite du journaliste. Ainsi dans la précédente citation, l'expression « froid journaliste » désigne un journaliste qui ne proposerait pas de commentaires de textes. On peut alors se demander ce que désigne le seul nom de « journaliste ». Une partie de la réponse se trouve dans l'avertissement du *Journal des Dames* de janvier 1765, dirigé alors par Mme de Maisonneuve :

Les extraits & les annonces des Livres nouveaux & des Spectacles dépendent davantage des soins que l'on y emploie. Je n'épargnerai rien pour que mes Lecteurs puissent en retirer toute l'utilité qu'ils sont en droit d'attendre. J'aurai toujours en vue la conservation du vrai goût ; c'est le premier devoir d'un Journaliste. Je ne craindrai point de déplaire aux bons Ecrivains en faisant remarquer les défauts de leurs Ouvrages, parce que je ne manquerai jamais d'en faire admirer les beautés <sup>219</sup>.

L'emploi du nom « journaliste » dans cette citation annonce une très nette évolution dans la conception du métier. Le nom désigne la même réalité, celle de critiquer les textes qui paraissent, mais il est cette fois employé de façon très positive puisque le journaliste a pour première fonction d'assurer la conservation du goût. C'est le gardien des Belles-Lettres et des valeurs qui leur sont associées.

Ce survol rapide des emplois du mot « journaliste » dans les périodiques littéraires témoigne d'une nouvelle perception qui s'amorce lentement. Cette évolution se manifeste également dans les autres périodiques et dans les définitions des dictionnaires de l'époque. Le *Dictionnaire de l'Académie*, dans ses différentes publications, témoigne des modifications de sens du mot. La mutation progressive, et positive, des connotations du nom « journaliste » au XVIII<sup>e</sup> siècle présage de la légitimation à venir de l'activité, et donc de sa possible professionnalisation. Alors qu'au départ le journaliste est un simple compilateur d'extraits, supposé incapable d'appliquer des critères de valeurs à une œuvre, il devient finalement celui qui juge, dans une fonction de critique et surtout de gardien du goût.

*A contrario*, les rédacteurs des périodiques explicitement critiques, comme *l'Année littéraire* et le *Pour et Contre*, dont le titre est révélateur du projet, ne se présentent pas comme des journalistes mais privilégient les termes plus neutres d'« auteur » ou

---

<sup>219</sup> Mme de Maisonneuve, *Journal des Dames*, janvier 1765, Avertissement, p. 7-8.

d' « écrivain »<sup>220</sup>. Cette appellation plus vague se retrouve ponctuellement dans l'ensemble des périodiques littéraires. Fréron se distingue des autres rédacteurs dans la mesure où il est le seul à insister sur son rôle de juge, s'octroyant avec une certaine assurance la fonction de censeur, comme en témoigne cet avertissement :

Il est certain que je me fais beaucoup d'ennemis ; je n'en puis douter ; je n'en suis point étonné ; je m'y suis attendu ; & malheur à moi, si je deviens jamais l'ami de tous les Auteurs ; ce sera une preuve infailible que mon Ouvrage aura perdu le peu qu'il vaut. Je conçois qu'un Censeur Littéraire soit haï de ceux qu'il censure. Mais d'où vient la haine que lui portent des personnes qui n'ont jamais fait de Livres<sup>221</sup> ?

Comme il le souligne dans sa dernière phrase, même les personnes non concernées par la critique dénoncent cette prétention. C'est que l'activité de critique est peu considérée au XVIII<sup>e</sup> siècle, hormis lorsqu'elle est le résultat d'une réflexion collégiale, comme dans les académies par exemple. Mais la pratique solitaire suppose d'une part une partialité du jugement qui ne peut être contrebalancé par le dialogue, et d'autre part, une position de supériorité du critique sur l'auteur, puisqu'il est en est le juge. Les rédacteurs se défendent donc avec une réelle ardeur de faire une critique partielle en même temps qu'ils évitent tant que possible de s'afficher sous ce titre<sup>222</sup>.

Toutefois, Fréron, qui ne subira pas pour rien les attaques de ses contemporains, se place délibérément dans cette perspective. Bien qu'il explique sans cesse son projet, qu'il défende ses valeurs et sa démarche, il ne se dissimule pas derrière un masque de journaliste ou seulement d'auteur, mais se présente d'emblée comme celui qui a le goût sûr.

Ces différents termes utilisés par les journalistes pour se décrire montrent bien que leur activité est avant tout une activité d'écriture. Qu'ils soient auteur, écrivain, journaliste ou censeur, dans tous les cas, ils prennent la plume pour s'exprimer. Certains rédacteurs ont également une autre étiquette ; ils se présentent, dans le *Mercure de France*, comme des éditeurs :

On sera simple dans cette Préface ; les Editeurs d'une Collection ne doivent pas employer les ornements séducteurs de la Rhétorique, pour farder les Ouvrages qu'ils rassemblent. Ils en doivent laisser la décision au Public, Juge naturel des Compileurs & des Pièces qu'ils offrent à son Examen. Et de plus, un Journal ne doit être recommandé que par son exactitude ; & le

---

<sup>220</sup> « Ce n'est pas un petit embarras pour un Ecrivain, que de prévenir le Public en sa faveur [...] », Prévost, *Pour et Contre*, 1733, n° 1, p. 3. Rappelons que la première page du journal ne mentionne pas le nom de l'auteur mais indique à la place « Par l'Auteur des Mémoires d'un homme de qualité ».

<sup>221</sup> Fréron, *Année littéraire*, 1755, t. 1, Avertissement, p. 5-6.

<sup>222</sup> Toutes les citations précédentes illustrent cette idée.

Mercure de France est non seulement le Journal de la Politique, mais encore de la Jurisprudence, de la Littérature, de la Police, de la Finance & des Théâtres. Ces matières chronologiquement rangées, doivent composer son principal mérite. Quant aux productions de Vers & de Prose qu'il recueille, les Editeurs n'ont pas toujours à choisir, ils sont souvent forcés de présenter du Médiocre quand l'excellent leur manque<sup>223</sup>.

Le *Mercure de France* et le *Journal des Dames*, entre autres, insèrent de nombreuses pièces de leurs lecteurs. Ainsi, selon l'aspect de leur périodique qu'ils privilégient, les journalistes insistent sur une fonction d'auteur ou d'éditeur ou collecteur de textes. Naturellement, cette ambigüité du statut de rédacteur du journal coïncide avec une ambigüité dans la conception du périodique.

### ***La représentation de l'objet journal***

Outre le fait de s'interroger sur leur statut, les rédacteurs cherchent à définir ce nouvel objet textuel qu'est le journal. Dans les préfaces, le journal est rarement qualifié sous ce titre. Il est appelé « feuille », « volume », « livraison » ou encore « ouvrage périodique ». Les termes employés témoignent de la difficulté pour les rédacteurs, comme pour le public, d'appréhender cette forme nouvelle, qui se situe à mi-chemin entre la feuille volante et le livre. Il n'y a pas encore de consensus sur le nom à donner à ce nouveau support textuel. Chaque journal est présenté en fonction de son contenu et le plus souvent par des formules périphrastiques assez longues, qui rappellent les titres de parties des romans de l'époque. Les différents journalistes du *Mercure de France* nous livrent ainsi une liste d'expressions propres à présenter le périodique. Marmontel, en août 1758, explique que le *Mercure de France* contient « la plus belle portion du patrimoine des Lettres »<sup>224</sup>, alors qu'en 1755, le périodique représentait les « archives de la littérature »<sup>225</sup> et qu'en 1744, il était désigné sous l'expression « Journal de la Politique, mais encore de la Jurisprudence, de la Littérature, de la Police, de la Finance et des Théâtres »<sup>226</sup>. On le voit, les expressions utilisées sont assez vagues et ne désignent qu'imparfaitement l'objet en lui-même. La dernière citation est d'ailleurs inexacte puisqu'on ne lit guère d'articles de jurisprudence, de politique, de finance ou sur la police dans le *Mercure de France*. Les rédacteurs se sont montrés trop ambitieux

---

<sup>223</sup> Fuzelier et La Bruère, *Mercure de France*, novembre 1744, vol. 1, p. VII.

<sup>224</sup> Marmontel, *Mercure de France*, août 1758, « Avant-propos », p. VI.

<sup>225</sup> Louis de Boissy, *Mercure de France*, janvier 1755, « Avant-propos », p. VI.

<sup>226</sup> Fuzelier et La Bruère, *Mercure de France*, novembre 1744, vol. 1, « Préface du Nouveau Mercure de France », p. VII.

sur le contenu de leur périodique. Dans la préface du *Pour et Contre*, les périodiques littéraires sont appelés « Mémoires ». Prévost y oppose les journaux littéraires et les *Mercures* à son « ouvrage périodique » en distinguant deux types de Mémoires :

Ce projet est nouveau : il est agréable et fécond ; trois qualités qui doivent soutenir heureusement un ouvrage périodique. Il n'a rien d'ailleurs qui puisse causer de la jalousie aux auteurs des journaux littéraires et des *Mercures*. Je n'empiète point sur leurs limites. Leurs ouvrages contiennent des *Mémoires pour servir à l'histoire des sciences, des arts, et des affaires publiques* : au lieu que les Mémoires que j'ai à recueillir, doivent servir suivant mes vues à *l'Histoire de l'Esprit, du Goût, des Sentiments, et du Caractère des hommes*<sup>227</sup>.

Les expressions de Prévost révèlent un changement significatif de point de vue. Alors que les « mercures » privilégient l'histoire des disciplines du savoir, Prévost va s'intéresser à l'histoire de l'homme. Ce n'est plus le savoir qui est au centre du journal mais l'humain. Précisons que la périphrase employée par Prévost pour désigner les « mercures » est une des appellations du *Mercur de France* par ses rédacteurs, sans l'ajout des sciences publiques. Enfin, on constate que Prévost fait la différence entre un journal littéraire, un « mercure », et son ouvrage périodique. S'il ne précise pas le sens de ces appellations, il semble que le journal littéraire désigne les journaux du type du *Nouvelliste du Parnasse*, c'est-à-dire sans extrait et sans participation du lecteur. L'adjectif « littéraire » est alors employé comme synonyme de « critique » comme c'est fréquemment le cas au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans cette citation, le *Mercur de France* a donné ainsi son nom à un type de journal particulier. D'un titre, on crée un générique pour désigner un type de journal littéraire, c'est-à-dire de journal qui parle des textes publiés. Plus loin dans ses pages, Prévost qualifie son ouvrage de « Protée », appellation commode pour un objet difficile à définir<sup>228</sup>. Finalement, les rédacteurs de journaux littéraires utilisent quantité de termes pour parler de leur journal. L'expression la plus récurrente est celle d'« ouvrage périodique », qui figure dans tous les journaux, comme on l'a vu dans la citation précédente ou encore dans la description que fait Mme de Maison neuve de son journal :

Enfin je me suis persuadée que le principal objet d'un Ouvrage périodique était, à l'égard de toute production médiocre, de mettre sous les yeux du Lecteur ce qui s'y trouve de plus intéressant, & d'abandonner le reste à l'oubli : à l'égard des bons Ouvrages, de rapporter les

---

<sup>227</sup> Prévost, *Le Pour et Contre*, octobre 1734, t. 5, n° 61, préface.

<sup>228</sup> *Ibid.*, t. 4, p. 231.

vraies beautés, & d'avoir le courage de ne pas dissimuler les défauts, quoiqu'avec tous les ménagements que l'on doit aux talents<sup>229</sup>.

L'expression « ouvrage périodique » permet de mettre l'accent sur la périodicité du texte et oppose ainsi les journaux aux livres. Une autre expression assez fréquente insiste sur la même caractéristique. En effet, les journaux littéraires sont également appelés des « feuilles ». Le terme fait cette fois référence aux « nouvelles à la main », ces feuilles distribués dans des cercles privilégiés pour informer sur toutes sortes d'événements. Il rappelle également les journaux de type « spectateur », ces courts périodiques à fonction morale. Dans son Avertissement, Fréron désigne son périodique par le générique « Feuilles » qu'il utilise comme synonyme au nom « recueil » :

J'ai donc tout lieu d'espérer que les honnêtes gens, les Lecteurs raisonnables regarderont ces Feuilles [...] comme un Recueil de principes & de remarques, assez justes, en général, sur les beautés & sur les défauts des Ecrits de nos jours<sup>230</sup>.

La feuille, plus agréable et plus digeste, facilite la transmission des informations, et notamment d'une opinion. Elle intègre plus aisément le quotidien du lecteur et son usage en est simplifié. En faisant de son périodique, une « Feuille », Fréron joue sur son importance. Il ne minimise pas le contenu de son journal, mais souligne sa facilité d'utilisation. C'est aussi dans cet esprit que Fréron désigne son journal sous le nom de « recueil ». Néanmoins, il renvoie également au double mode de publication de ses journaux : d'abord au numéro, puis en collection ou en volumes.

Les expressions les plus fréquentes pour présenter l'objet-journal, hormis celle de « feuilles », témoignent de l'ambiguïté de l'objet. À la fois livre et journal, recueil ou ouvrage périodique, le journal littéraire, en tant que journal informant sur les textes publiés, a bien du mal à se définir. À deux reprises, le *Mercur de France* insiste sur le caractère double du journal :

Comme il n'est qu'une collection ou qu'un ouvrage de découpures, il ne peut être riche que du bien des autres. Son plus grand mérite dépend du choix : mais pour le bien faire, il faut avoir de quoi choisir<sup>231</sup>.

Ou encore :

---

<sup>229</sup> Mme de Maisonveuve (Mathon et Sautereau), *Journal des Dames*, janvier 1765, « Avertissement », p. 4-5.

<sup>230</sup> Fréron, *Année littéraire*, janvier 1755, vol. 1, « Avertissement », p. 9.

<sup>231</sup> Louis de Boissy, *Mercur de France*, janvier 1755, « Avant-propos », p. V.

En deux mots, le *Mercure* peut être considéré, ou comme extrait, ou comme recueil. Comme extrait, c'est moi qu'il regarde ; comme recueil, son succès dépend des secours que je recevrai<sup>232</sup>.

Collection, ouvrage de découpures, extrait ou recueil, le *Mercure de France* est multiple. Non seulement les rédacteurs ne sont pas d'accord sur les termes qui conviennent pour désigner le journal, mais ils utilisent plusieurs expressions pour un même objet. De fait, le journal littéraire est véritablement un ensemble composite qui peut prendre plusieurs formes. La structure des périodiques évoque d'une part le livre, grâce à l'unité de projet indiquée dans le titre et les préfaces, mais aussi lorsqu'il est publié en volumes, et d'autre part le recueil de textes, puisque les auteurs sont multiples et que la matière est morcelée. Le journal littéraire développe plusieurs dispositions textuelles qui toutes le caractérisent. Cette construction hybride s'obtient par la présence de plusieurs voix : dans la citation précédente, Marmontel rappelle le rôle essentiel du lecteur qui participe de la constitution du périodique en recueil. Paradoxalement, c'est en tenant compte du lecteur que les rédacteurs peuvent donner à leurs discours une valeur d'authenticité et surtout d'autorité.

### **3.3. Compétence du journaliste**

Les rédacteurs entretiennent une ambivalence en niant l'attribut d'auteur tout en soulignant, avec raison, qu'ils ont créé ces journaux littéraires. Ils jonglent avec leur statut d'auteur sans clairement le définir, et cela consciemment. Cette attitude s'explique pour les raisons suivantes. D'une part, elle souligne leur humilité, d'autre part, si les rédacteurs restent vagues sur leur possible statut d'auteur, c'est également à cause de la fonction de leur périodique. Chacun se propose de faire la critique des ouvrages parus et des spectacles. Implicitement les rédacteurs se donnent pour mission de donner des comptes rendus des ouvrages qui ont des auteurs. Ils ne peuvent donc pas prendre le même titre que les personnes dont les ouvrages vont être critiqués, d'autant plus qu'ils ne souhaitent pas que leurs journaux soient la cible d'autres critiques.

Ces deux raisons ne suffisent toutefois pas à expliquer cette discrétion de la part des rédacteurs. En effet, dans le premier cas, la distinction entre auteur et rédacteur évoque celle qui existe entre monument et document. *A priori*, le journal littéraire tient plus du

---

<sup>232</sup> Marmontel, *Mercure de France*, août 1758, « Avant-propos », p. VI.

second terme que du premier. Il informe sur un présent, une actualité. Malgré tout, nous avons pu constater l'effort de certains rédacteurs pour inscrire leur œuvre dans une perspective plus générale, proche du monument, notamment lorsque le rédacteur affirme proposer une histoire des idées, de la Nation ou une œuvre guidée par la Vérité par exemple. Dans ce sens, les rédacteurs de journaux littéraires endossent un rôle bien supérieur à celui d'auteur, qui renvoie plutôt au sens originel du nom « auteur », à l'*auctoritas* des Latins. Ils deviennent à leur tour une figure d'autorité. De surcroît, ce refus d'être « auteur » les distingue de ceux dont ils font la critique dans une hiérarchisation des pratiques. Les rédacteurs définissent l'auteur comme celui qui a composé des textes agréables et utiles au public, comme le précise Louis de Boissy, directeur du *Mercure de France* :

À l'égard de ceux qui n'ont composé que des pièces fugitives, c'est une obligation pour eux de vider leur porte-feuille en ma faveur. Tous les écrits détachés, qui n'ont pas assez d'étendue pour faire une Œuvre en forme, & devenir un livre, appartiennent de droit au Mercure ; c'est un bien qu'on lui retient ; ils doivent y être déposés comme dans les archives de la littérature ; s'il ne leur assure pas une gloire immortelle, il les tire du moins de l'obscurité, & leur donne une célébrité passagère. Il est même du devoir d'un bon citoyen de rendre publics ses amusements, quand ils peuvent tourner au profit ou au plaisir de la société<sup>233</sup>.

Le directeur du journal incite ses lecteurs à collaborer en invoquant l'obligation qu'ils ont vis-à-vis de la société. Il les attire par la mention d'une gloire éphémère en même temps qu'il les raisonne, en appelant à leur sens du devoir<sup>234</sup>. De fait, les rédacteurs des journaux littéraires, dès lors qu'ils souhaitent valoriser leur entreprise, se situent dans une perspective de bien public, ce qui permet au *Mercure de France* d'être appelé « archives de la littérature ». L'ambiguïté des rédacteurs sur leur statut permet aux lecteurs de jouer un rôle dans le journal. Ils conçoivent le périodique littéraire comme un produit des remarques des lecteurs, additionnée à leurs humbles réflexions. Ce faisant, ils multiplient les précautions sur le contenu de leurs numéros, et minimisent leur part de responsabilité dans les idées exprimées au sein des périodiques<sup>235</sup>.

---

<sup>233</sup> Louis de Boissy, *Mercure de France*, janvier 1755, « Avant-Propos », p. VI-VII.

<sup>234</sup> Cette citation évoque naturellement le quart d'heure de célébrité que peuvent offrir les médias contemporains, tels la télévision, mais également les mises en scène de soi en ligne sur Internet.

<sup>235</sup> Cette posture n'est pas sans rappeler les précisions des journaux ou magazines actuels, voire des films, lorsqu'ils mentionnent que les idées exprimées ne reflètent que celles de leurs auteurs et non de la rédaction ou de la maison d'édition.

Si les rédacteurs ne se définissent pas comme des auteurs, ils mettent en place un faisceau d'éléments qui conduit à l'idée d'une paternité du journal, et surtout d'une autorité qui y préside. Ils soulignent leur compétence pour la publication de ces périodiques, notamment parce qu'ils décident seuls de la diffusion ou non de certains textes. Ils interviennent en dernier dans la chaîne de production des textes, à la fois parce qu'ils les compilent et en même temps parce qu'ils les commentent. En cela, ils accèdent à une position suprême. Ils sont l'autorité.

Dans une section intitulée « l'autorité dans les discours & dans les écrits », qui figure dans l'article « Autorité » de l'*Encyclopédie*, l'autorité est définie comme étant relative « au droit d'être cru sur sa parole »<sup>236</sup>. Elle permet l'absence d'argument ou de recommandation extérieure pour celui qui a accédé à ce statut. Elle s'acquiert par la renommée. Les rédacteurs des journaux littéraires n'hésitent pas à consolider leur entreprise en faisant appel à des figures extérieures d'autorité, cependant ils s'identifient à elles, comme Prévost avec Bayle, ou bien ils évoquent leur filiation, tel Fréron avec Horace. Seul le *Journal des Dames* se distingue de cette pratique mais il s'appuie sur des personnalités de la Cour, ce qui empêche ses rédacteurs de développer le processus d'identification.

De surcroît, l'article précise que le droit d'être cru sur sa parole est « fondé sur le degré de science & de bonne foi ». Or, les rédacteurs multiplient les protestations de sincérité et d'objectivité. Leur bonne foi est assurée dans les préfaces et vient asseoir leur autorité. Cependant, et c'est une chose fort étonnante, aucun rédacteur n'insiste sur l'origine et l'étendue de son savoir. Aucun ne cherche la légitimité à travers son expérience, son vécu ou son degré de connaissances. Seul Prévost, qui se présente comme un auteur de romans à succès, valorise une autre de ses activités mais sans qu'elle atteste de son talent de journaliste et de critique. Le lecteur s'attendrait pourtant à lire la justification de l'aptitude des rédacteurs à mener une telle tâche. Il n'en est rien comme en témoigne cet exemple du *Pour et Contre* :

L'Auteur de l'Ode Latine composée à l'honneur du Docteur Tyndall, se plaint amèrement de ce qu'ayant donné place dans cette Feuille à une partie de sa Pièce, j'ai affecté de rapporter les strophes les plus faibles, pour en faire prendre une mauvaise idée aux Etrangers. Il demande de quel droit je m'érige en Censeur public, & si c'est là le prix des faveurs que j'ai reçu à Londres. Il ajoute, que c'est le prendre d'un ton trop haut dans une Feuille hebdomadaire, que de vouloir tout apprécier par mes décisions [...] Ces plaintes qui sont

---

<sup>236</sup> « Autorité dans les discours et dans les écrits », in « Autorité », *Encyclopédie*, t. 4, p. 125.

d'ailleurs exprimées fort civilement, m'obligent sans doute à quelque justification ; mais je ne crois pas qu'elle doive être longue, parce que je me sens peu coupable. J'ai d'abord à répondre que je n'ai point eu d'autre vue à l'égard de l'Ode, que d'en faire une critique innocente, telle que l'usage en est établi dans la République des Lettres<sup>237</sup>.

Plus que les compétences du rédacteur, l'auteur de l'ode met en doute le droit pris par le rédacteur de faire de la critique. Il distingue l'aptitude de l'autorité. Malgré tout, Prévost ne se défend pas mais se défausse par un argument fallacieux : celui de l'usage de la critique dans la République des Lettres. À aucun moment, il ne cherche à valoriser sa position ou à justifier de ses compétences. L'autorité du critique s'impose par la conviction plus que par la démonstration de dispositions spécifiques. Deux raisons peuvent expliquer ce fait : tout d'abord, la valeur du diplôme ou de la formation n'est pas en vigueur au XVIII<sup>e</sup> siècle, contrairement au nôtre. En fait, le taux d'alphabétisation est tel qu'une personne sachant lire et écrire est déjà créditée d'un minimum de culture, d'autant plus lorsqu'elle le fait de façon élégante. Le contenu généraliste de ces périodiques ne pose donc pas de difficultés à un esprit curieux et formé intellectuellement. Quant à la seconde raison, on en trouve l'origine dans cet article de *l'Encyclopédie*, qui précise :

La vraie pierre de touche, quand on est capable & à portée de s'en servir, c'est une comparaison judicieuse du discours avec la matière qui en est le sujet, considérée en elle-même : ce n'est pas le nom de l'auteur qui doit faire estimer l'ouvrage, c'est l'ouvrage qui doit obliger à rendre justice à l'auteur<sup>238</sup>.

L'auteur, ou le critique ici cela n'a guère d'importance, n'a pas à rendre compte de ses qualités pour valoriser son travail mais doit en apporter la preuve par l'exemple. Son ouvrage témoignera ou non, de son degré de connaissance, comme le souligne Mme de Maisonneuve, dans son Avertissement de janvier 1765 :

Depuis cette époque, les gens de Lettres ont semblé jeter les yeux avec plus de curiosité sur cet Ouvrage ; les personnes en état de juger un Livre d'après sa lecture, & non d'après sa réputation, ont osé honorer celui-ci de leurs éloges<sup>239</sup>.

Le rédacteur signale le succès de son journal. Il oppose la réputation de celui-ci, au départ peu avantageuse, et sa lecture qui a réjoui les gens de Lettres. Il n'est donc pas nécessaire de mentionner le savoir du rédacteur ni de mettre en avant son expérience. L'usage du périodique par les lecteurs révèle, à lui seul, l'intérêt de sa lecture. C'est dans cet esprit que

<sup>237</sup> Prévost, *Pour et Contre*, 1734, t. 4, n° 51, p. 121-122.

<sup>238</sup> « Autorité dans les discours et dans les écrits », in « Autorité », *Encyclopédie*, t. 4, p. 126.

<sup>239</sup> Mme de Maisonneuve (Mathon et Sautereau), *Journal des Dames*, janvier 1765, p. 5.

les rédacteurs soignent particulièrement la présentation de leur périodique, au détriment de la leur. L'accent est mis sur l'œuvre, non sur la personne-auteur. De cette façon, il ne s'agit pas de justifier sa propre démarche mais bien le résultat de celle-ci.

On remarque ainsi que l'autorité du rédacteur n'est pas soumise à sa parfaite connaissance d'un domaine, contrairement à ce que l'on aurait pu penser, mais plutôt à sa capacité à proposer un contenu propre à susciter l'intérêt. Or, cela passe le plus souvent par la pratique critique à l'œuvre dans le périodique. La critique permet de toujours renouveler le contenu, puisqu'elle s'appuie sur les productions nouvelles ; elle maintient la curiosité du lecteur. L'aptitude des rédacteurs à la critique conditionne leur posture d'autorité. En effet, ils sont en mesure de publier des commentaires sur les œuvres sans toutefois se targuer d'être spécialistes de chaque ouvrage. Ainsi, lorsqu'ils ont besoin de réflexions approfondies sur un thème qui leur échappe, ils font appel à des collaborateurs, plus ou moins réguliers. L'objectivité revendiquée de leur critique suffit à leur conférer cette posture d'autorité, bien loin d'une supposée spécialisation. Cela permet aux rédacteurs de ces périodiques à vocation généraliste, de conserver une position supérieure par rapport aux auteurs et aux lecteurs.

Toutefois, la nécessaire classification des sujets en rubriques, et donc en disciplines, qui soit s'effectue dans le corps de chaque numéro, soit est visible dans les tables des matières et index, participe d'un mouvement de spécialisation qui s'opère à la même époque. Selon Franck Salaün, cette mutation permet le basculement de la sphère des Belles-Lettres, nébuleuse protéiforme, aux champs du savoir, ces disciplines structurées et nettement définies<sup>240</sup>. On passe de la *montagne du Parnasse* au *champ* du savoir. L'évolution de la métaphore est significative. Elle illustre bien la mise en culture de la montagne pour aboutir à plusieurs « champs », les disciplines. De fait, les premiers journaux littéraires se caractérisent par leur foisonnement, ils ne sont guère structurés, hormis le *Mercur*. Le *Nouvelliste du Parnasse* et même le *Pour et Contre* renvoient plus à la métaphore du Parnasse qu'à celle du champ. La transformation se fait progressivement et montre comment le journal littéraire, reflet de la tradition humaniste, s'est vu obligé en raison de sa structuration en rubriques, de proposer un nouveau modèle, en accord avec la spécialisation des discours. Or, dans son ouvrage sur *L'autorité du discours*, Franck Salaün

---

<sup>240</sup> Franck Salaün, *L'autorité du discours, Recherches sur le statut des textes et la circulation des idées dans l'Europe des Lumières*, p. 13.

envisage ce processus de catégorisation comme un agent au service de l'autorité du discours, ce qui semble contredire en partie notre propos. En vérité, le constat de F. Salaün permet de souligner la spécialisation du journal littéraire : son aptitude à la critique. De la sorte, il apparaît que les rédacteurs signalent leur compétence de journaliste à travers leur talent de critique des textes.

L'expertise des rédacteurs ne consiste pas dans la connaissance parfaite des savoirs qu'ils diffusent, mais dans leur pratique de la critique. C'est elle qui leur confère cette posture d'autorité. Ils s'érigent en maître du commentaire et du jugement sur les œuvres. Les rédacteurs sont les médiateurs entre un savoir mis en forme et la société de lecteurs. Michel de Certeau identifie deux figures majeures d'intermédiaires qui déterminent la relation des sciences à la culture : le philosophe et l'expert. Or, le journaliste fait montre d'une compétence rédactionnelle et d'une compétence critique qui lui confèrent une posture d'autorité sociale, au même titre que l'expert. Le philosophe, tel qu'il est défini par de Certeau, et non tel qu'il existe au XVIII<sup>e</sup> siècle, élabore un discours technique adapté à sa spécialité et d'une portée et d'une diffusion restreintes tandis que l'expert « étend l'accessibilité de son savoir tout en en conservant les rênes »<sup>241</sup>. En ce sens, le journaliste relève de l'expert plus que du philosophe et acquiert une compétence d'autorité qui rassure le lecteur en même temps qu'elle légitime le périodique.

### **3.4. Un projet moral : la formation du lecteur**

Dans un double mouvement d'influences, l'autorité des rédacteurs les autorisent à former un projet moral à destination de leurs lecteurs, et, dans le même temps, cette vocation de formation du lecteur contribue à asseoir cette autorité. S'inscrivant dans la tradition des Spectateurs, les journaux littéraires revendiquent leur vertu éducative. A travers la culture qu'ils diffusent et les jugements rendus, ils s'appliquent à former l'esprit du lecteur tant sur le plan du savoir que sur celui des mœurs.

Les rédacteurs élaborent une figure morale d'eux-mêmes, à la fois parce qu'ils sont experts dans la pratique critique mais également parce qu'ils s'inscrivent dans une tradition humaniste pédagogique. Ils font appel à des personnalités connues pour leur orientation morale (Horace, Bayle, le père Porée, Salvien, les spectateurs, etc.) sans toutefois

---

<sup>241</sup> Michel de Certeau, *L'invention du quotidien. Arts de faire*, p. 20.

revendiquer explicitement cet aspect-là de leur périodique. Ils mettent davantage l'accent sur l'éducation du lecteur, plus que sur l'aspect moralisateur, souvent synonyme de lourdeur ou d'ennui. C'est d'ailleurs en ces termes que s'explique Prévost, dans un de ses articles :

Il m'est revenu que quelques-uns de mes Lecteurs n'approuvaient pas le tour que j'ai pris pour faire connaître tout le mérite du *Discours sur l'Emploi du Loisir*. Ce qu'ils en ont vu leur a fait craindre que mon *Extrait* ne fut aussi long que le Livre même. Leur enjouement s'est effrayé de tant de sérieux. Ils m'ont regardé comme un *Moralisateur* incommode, & prêt à sacrifier leur amusement à mon goût particulier. Je les prie de ne pas m'attribuer un pareil dessein, & de prendre en bonne part l'aveu que je vais leur faire. Ce qui n'est qu'amusant me touche assez peu, quoique je rende volontiers justice aux agréments, qui font son mérite. Un penchant naturel me fait chercher ce qui peut instruire ; & je ne puis résister à l'attrait qu'il a pour moi, quand l'importance & la nouveauté se réunissent dans un sujet<sup>242</sup>.

Le rédacteur du *Pour et Contre* entretient l'opposition, fort célèbre, du plaisir et de la morale. Il associe l'éducation à la morale par l'ennui que tous deux peuvent provoquer. Il prétend néanmoins que l'instruction peut s'accorder avec le principe du divertissement si elle propose un contenu varié, tel celui du journal, et si les informations diffusées évitent la lourdeur et l'ennui. En cela, la brièveté des articles de périodique sert bien évidemment le propos de Prévost. Cet article témoigne de la double contrainte des ces journaux littéraires : amuser tout en éduquant. Il s'agit de former l'esprit des lecteurs tout en lui apportant du divertissement. Cet objectif se réalise de deux façons dans ces périodiques : d'abord en utilisant la littérature comme un tableau des mœurs sociales et individuelles, ensuite en soulignant la moralité de l'activité critique.

### ***L'éducation morale par les textes***

La formation du lecteur à la vertu et aux bonnes mœurs se réalise d'abord à travers la publication de textes de divertissement dotés, la plupart du temps, d'un message moral. Les récits brefs publiés dans les journaux littéraires remplissent cette fonction morale et éducative. Ils offrent aux lecteurs une variété de situations et de personnages qui participent de leur formation à la vie en société. Ces récits peuvent être fictionnels, surtout dans le *Mercur de France* ou le *Journal des Dames* mais ils peuvent également retracer un événement de la vie d'une personne réelle, comme dans le *Pour et Contre*<sup>243</sup>.

---

<sup>242</sup> Prévost, *Pour et Contre*, 1738, t. 17, n° 251, p. 313-314.

<sup>243</sup> Nous revenons sur les récits brefs publiés dans les périodiques littéraires dans le chapitre 7 de cette étude, « une entreprise de mémoire ».

Fréron, Desfontaines et Granet publient très peu de récits brefs, mais ils privilégient toujours ceux dont le contenu est exemplaire. Ainsi, à l'occasion d'un compte rendu sur les *Fables* de M. Richer, Desfontaines et Granet engagent leurs lecteurs à lire le « Lion malade », une fable qu'ils publient à la suite de leur article<sup>244</sup>. Or, le genre de la fable est bien caractéristique du récit moral. Elle est d'ailleurs récurrente dans les périodiques littéraires, et surtout dans les deux mensuels : le *Mercur de France* et le *Journal des Dames*, en raison de leur section des Pièces Fugitives.

Ces deux périodiques diffusent également d'autres types de récits moraux, d'influences diverses, tels des contes, des histoires vraisemblables, ou des anecdotes véritables entre autres. Le périodique de Prévost n'est bien sûr pas en reste, lui qui a trouvé le succès grâce à ses nombreuses anecdotes et qui, encore aujourd'hui, suscite l'intérêt par ses récits. Les périodiques littéraires s'efforcent de publier essentiellement des récits brefs exemplaires, dont le message est immédiatement utile pour le lecteur. La plupart du temps, les récits brefs véhiculent un discours qui n'est pas sans évoquer celui des autres genres littéraires, comme le roman ou les pièces de théâtre. La vocation morale de ces récits s'explique en partie par la règle de catharsis d'Aristote, bien qu'elle ait été adaptée au genre de ces textes et aux mœurs de l'époque. En d'autres termes, il s'agit de signaler aux jeunes personnes, notamment les femmes, les dangers de l'amour et des sentiments, les illusions que cela peut procurer et les devoirs auxquels chacun est soumis tant pour lui-même que dans sa vie en société. La représentation de modèles de vertus ou de personnages rongés par le vice est en effet caractéristique des récits diffusés dans les journaux littéraires.

L'objectif moral des récits brefs publiés est affiché soit dans les sous-titres donnés aux histoires, soit dans la leçon conclusive qui termine le texte. Ainsi, dans le *Mercur de France*, Louis de Boissy publie une anecdote par Madame de St\*\*\*, intitulée « la constance couronnée » qui fait le récit de la constance d'un jeune homme amoureux d'une femme, même lorsqu'elle lui fait croire qu'elle a perdu tous ses biens et toute sa beauté<sup>245</sup>. Le texte se clôt sur le fait que Damon, le jeune homme, est un modèle pour les amants et les maris. La portée morale des récits brefs peut également être élargi pour proposer des modèles de caractères, susceptibles d'influencer les lecteurs concernés. Alors que le récit précédent

<sup>244</sup> Desfontaines et Granet, *Nouvelliste du Parnasse*, 1731, t. 1, l. 7, p. 158-159.

<sup>245</sup> Louis de Boissy, *Mercur de France*, juillet 1758, vol. 2, « La constance couronnée », Anecdote par Madame de St\*\*\*, p. 8.

s'inscrit dans la tradition de la nouvelle, le lecteur peut découvrir la vie de Françoise de Cézely dans le *Journal des Dames*, une femme qui a sauvé sa ville des assaillants alors que son mari, gouverneur, s'était fait capturer<sup>246</sup>. Cette histoire montre comment la femme peut non seulement remplacer son mari mais également l'égaliser dans des affaires militaires et politiques qui pourtant ne relèvent pas de sa compétence. Naturellement, le choix de telles histoires au sein d'un périodique dont le public est essentiellement féminin n'est pas anodin. Cela vient souligner la volonté, pour les rédacteurs, de proposer un message moral adapté à leurs lecteurs.

Enfin, certains récits annoncent clairement l'objectif du texte dès le début comme dans le volume de septembre 1763 du *Mercure de France* qui propose le récit « Annette », sous-titré « conte moral »<sup>247</sup>. Il s'agit ici de souligner que les conditions les plus enviées ne sont pas forcément les plus enviables puisqu'une jeune fille, Annette, marche dans la rue lorsqu'un magnifique carrosse avec une très belle femme à l'intérieur la double. Elle gémit sur sa condition jusqu'à ce que les chevaux s'emballent et que la dame du carrosse soit renversée. Annette comprend alors que chaque situation a ses avantages et ses inconvénients. Les récits brefs, qu'ils soient en prose ou en vers, illustrent presque toujours des principes moraux qui sont susceptibles d'être rappelés au lecteur. La littérature diffusée dans les périodiques devient un outil au service de l'exemplarité, et donc de la formation du lecteur<sup>248</sup>. Les rédacteurs cherchent à diversifier les messages moraux afin qu'ils soient applicables à l'ensemble de leurs lecteurs. Néanmoins, il faut bien reconnaître que ces textes évoquent le plus souvent le genre de la nouvelle sentimentale. Ils instruisent sur les faux-semblants et la dissimulation dont peuvent faire preuve certains êtres humains. Lorsque le récit exemplaire s'éloigne de cette caractéristique, soit il s'appuie sur des exemples réels, tel celui de Françoise de Cézely, soit il s'inscrit dans la tradition de la fable en présentant des personnages ou des situations qui donnent à réfléchir et qui encouragent la prise en compte de points de vue différents, comme dans l'exemple d'Annette et du carrosse.

Les récits exemplaires créés à partir d'un événement réel proposent des modèles de conduite à leurs lecteurs. Paradoxalement, il apparaît plus simple pour les lecteurs de

---

<sup>246</sup> Madame de Maisonueuve [Mathon de la Cour et Sautereau de Marcy], *Journal des Dames*, août 1764, « Lettre à Madame de Maisonueuve, Auteur du journal. Histoire de Françoise de Cézely, Dame de Barry », p. 6.

<sup>247</sup> La Place, *Mercure de France*, septembre 1763, p. 34-35.

<sup>248</sup> Cela est cependant moins le cas dans les poèmes dont le contenu moral est moins systématique que dans les récits brefs.

s’inspirer d’un héros fictionnel, créé par son auteur pour les besoins du message, donc accessible au lecteur, que d’un héros réel, souvent présenté comme extraordinaire, par conséquent plus difficile à imiter. Finalement l’exemplarité du récit trouve toute son efficacité dans le cas des récits fictionnels tandis qu’elle tend à être remise en question dans les récits de faits réels. Ces-derniers s’apparentent plus à des documents dont la vocation première est d’informer le lecteur et non de l’éduquer. Shelly Charles dresse une typologie destinée à distinguer ces deux fonctions du récit exemplaire : le premier, en qualité d’exemple-modèle, donne à lire un comportement à suivre ou ne pas suivre, tandis que le second, fondé cette fois sur un présupposé de vérité, est appelé « exemple-illustration » et propose une instruction factuelle et informative<sup>249</sup>. Le premier a une fonction d’enseignement alors que le second renseigne. C’est la présence ou non du commentaire, à la suite de l’histoire, qui donne au récit la fonction de son exemplarité. L’exemple-illustration se caractérise le plus souvent par une fascination du pire, une attirance pour le glauque mais il s’agit également d’amener le lecteur à la compréhension des rouages humains. Dans ce dernier cas, le journal littéraire favorise la réflexion des lecteurs sur des situations de la vie courante. Le lecteur est alors confronté aux préceptes moraux qui fondent la société humaine.

La portée morale d’un texte est un argument en faveur de sa publication. Les rédacteurs sélectionnent les récits brefs et les ouvrages à commenter en partie pour leur contenu moral, comme le souligne cet exemple de *l’Année littéraire* :

Les lois que m’impose le genre de mon travail ne m’obligent que trop souvent, Monsieur, de vous entretenir d’ouvrages frivoles plus propres à corrompre l’esprit & le cœur, qu’à corriger l’un & l’autre. Je sévis, autant qu’il est en moi, contre ces auteurs qui violent à la fois les règles du goût, de la raison, & de la décence. Mais il n’est pas en mon pouvoir de réprimer l’audace impie de ces écrivains téméraires dont la plume sacrilège élève quelquefois des doute sur les points les plus respectables de la Religion & de la Morale. Tout ce que je puis faire, c’est d’indiquer les livres qui peuvent servir de contrepoison à ces écrits dangereux. Tel est celui qui fait l’objet de cet article. J’ai lu peu de Traités aussi sages, aussi méthodiques, aussi utiles que *la Règle des Devoirs que la Nature inspire à tous les hommes*, 4 vol. in-12, à Paris chez *Briasson*, Libraire, rue Saint Jacques<sup>250</sup>.

Fréron justifie la rédaction de son article par l’intérêt de l’ouvrage qu’il commente. Il se positionne en garant des bonnes mœurs et souhaite jouer un rôle dans la diffusion des textes de qualité, utiles aux lecteurs. Sa fonction de journaliste le contraint parfois à

<sup>249</sup> Shelly Charles, *Récit et réflexion : Poétique de l’hétérogène dans « Le pour et contre » de Prévost*, p. 87.

<sup>250</sup> Fréron, *Année littéraire*, 1758, t. 5, l. 5 du 20 août, p. 108.

mentionner certains ouvrages qu'il désapprouve, mais il corrige cette tendance par une attention particulière pour les petits ouvrages porteurs d'un message vertueux. Le périodique littéraire, dans sa fonction critique, contribue à la formation à la fois sociale et individuelle des lecteurs.

Dans la mesure où les articles de critique sont chargés de commenter les textes publiés, ils permettent l'analyse des personnages et des mœurs mis en scène. Lorsqu'en 1774, Fréron propose le compte rendu d'un roman, *Le Comte de Valmont ou les Egarements de la raison*, il consacre les premières lignes de son texte à la moralité de l'ouvrage :

Ce Roman, Monsieur, sert de cadre à une réfutation complète des principes de la Philosophie moderne. La morale de nos Sages du jour y est mise en action, & les égarements auxquels elle conduit un jeune homme qu'elle a séduit, ne feront que vous confirmer dans la juste horreur que vous avez déjà conçue pour ces nouveaux précepteurs du genre humain<sup>251</sup>.

Fréron renseigne le lecteur sur le contenu de l'ouvrage en mettant en avant son peu de moralité. Il utilise cet argument pour critiquer le roman et y poser un jugement dépréciatif. Cette pratique est fréquente chez les rédacteurs de périodique littéraire. Elle montre finalement combien la question de la moralité est utilisée par le rédacteur pour servir son propos. En effet, dans les pages qui suivent, Fréron insiste sur la nouvelle morale prônée par les philosophes, à laquelle il est farouchement opposé et montre comment le roman signale leur danger. Les caractéristiques esthétiques de l'ouvrage sont reléguées à l'arrière-plan. Le lecteur, s'il se procure le roman, y cherchera avant tout, à la lecture du compte rendu, un contenu réflexif plus que divertissant. Naturellement, cela intervient dans un objectif de persuasion du lecteur, afin de l'éloigner des théories, jugées scandaleuses, des philosophes.

La qualité d'un ouvrage dépend donc de sa portée morale mais pas seulement puisque son appréciation est soumise au goût du rédacteur, qui de lui-même, choisira alors de souligner l'apport moral, ou son absence, dans une interprétation toute personnelle. Lorsque les rédacteurs estiment les réflexions d'un ouvrage, ils sont conduits à développer une critique positive de celui-ci. La portée morale apparaît comme un argument phare aux yeux des rédacteurs, mais également des lecteurs. Elle vient légitimer la publication d'un texte en même temps qu'elle permet d'excuser d'éventuels défauts.

Finalement, les rédacteurs s'intéressent de près au contenu moral des œuvres dont ils font le compte rendu. Ce faisant, ils encouragent les lecteurs à lire certains ouvrages plus

---

<sup>251</sup> Fréron, *Année littéraire*, 1774, t. 3, l. 8 du 8 juin, p. 177.

que d'autres et les forment aux principes moraux qu'ils défendent. L'activité de critique est immédiatement liée à la morale. Dans une perspective historiciste, Marmontel définit d'ailleurs le critique comme celui qui juge de la qualité d'une œuvre en fonction des mœurs de la société dans laquelle elle a été diffusée, comme il l'écrit dans l'article « critique » de *l'Encyclopédie* :

Ainsi le critique jugerait non – seulement chaque homme en particulier suivant les mœurs de son siècle & les lois de son pays, mais encore les lois & les mœurs de tous les pays & de tous les siècles, suivant les principes invariables de l'équité naturelle<sup>252</sup>.

Lorsqu'il retrace les différents éléments auxquels doit s'intéresser le critique, tels que l'esthétique ou le style, Marmontel s'arrête un moment sur la connaissance nécessaire des mœurs du siècle, un préalable à tout commentaire de texte. Celui qui juge doit parfaitement maîtriser les codes sociaux et moraux de son temps afin de proposer une analyse conforme à ce que sont en droit d'attendre les lecteurs. Cette parfaite connaissance atteste de la qualité du critique, et participe bien sûr, dans le cas de nos rédacteurs, à les ériger en figures d'autorité.

La formation morale du lecteur s'effectue donc par l'usage du périodique littéraire, grâce aux textes littéraires publiés et aux articles de critique. Les saynettes issues des œuvres littéraires constituent des modèles potentiels pour le lecteur, libre de s'en inspirer soit pour résoudre des problèmes semblables à ceux qu'il lit (notamment dans les relations amoureuses), soit pour mieux adapter son comportement aux coutumes sociales. Ce faisant, l'éducation morale du lecteur se fait de façon divertissante, sans pesanteur.

À ce titre, les articles de critique littéraire, comme les précautions des rédacteurs sur leur activité de critique, interviennent également comme des modèles, de rédaction cette fois, pour les lecteurs. Ceux-ci peuvent développer une aptitude à la critique par le simple fait de leur lecture.

### ***La morale comme cadre à la pratique critique***

Le jugement critique implique, de la part du rédacteur, une prise de position sur l'œuvre, ce qui n'est pas sans risque dans la mesure où elle peut heurter le lecteur si les opinions divergent, ou s'il connaît l'auteur de l'ouvrage. Parce qu'elle ne parvient pas à

---

<sup>252</sup> Marmontel, *Encyclopédie*, article « critique », extrait issu de la partie sur la critique littéraire.

s'établir au moyen de critères objectifs, la critique littéraire est soumise à des aléas qui peuvent nuire à la réputation des rédacteurs et de leurs journaux. Cela explique que, finalement, les rédacteurs s'abritent derrière la morale lorsqu'ils sont amenés à juger. Ils se défendent de toute attaque personnelle, ou de toute subjectivité, et se présentent comme les gardiens des bonnes mœurs. La critique littéraire est strictement bornée par une lecture morale qui conditionne la qualité de l'ouvrage, bien plus que les critères esthétiques par exemple. Pour cette raison, la critique devient *nécessaire* au bon développement de la société, elle contribue à adoucir ses mœurs. Elle est *utile* aux lecteurs :

L'utilité doit être le but de la critique, & je me réserve la liberté de m'y livrer toutes les fois que les intérêts du bon goût, ou la nécessité de détruire des erreurs, qui me seront connues, paraîtront m'en imposer la loi<sup>253</sup>.

Dans la mesure où la morale encadre strictement l'activité critique, celle-ci trouve légitimement sa justification dans son utilité. Ce dernier critère joue d'ailleurs un rôle dans la conception morale du XVIII<sup>e</sup> siècle. Si l'œuvre est utile, alors elle n'est pas immorale.

L'apport moral dans ces journaux tient également aux principes qui fondent l'activité de critique. La question, fondamentale, est notamment posée lorsque les rédacteurs sont face à un mauvais ouvrage, comme le montre cette citation du nombre 37 du *Pour et Contre* :

Il nous manque une règle de conduite pour une des circonstances les plus ordinaires de la vie. Je ne connais point d'Auteur grave qui ait donné le moindre éclaircissement sur la manière dont il faut se conduire avec un mauvais Ecrivain, qui veut savoir absolument de ses Lecteurs quel jugement ils portent de ses Ouvrages. Comment ménager tout à la fois la vérité & la charité<sup>254</sup>?

Prévost se plaît à considérer qu'il est le premier à s'interroger sur les préceptes qui régissent la critique littéraire, mais il a mal lu le journal de Desfontaines et Granet dans lequel la même question est également posée lors du compte rendu de l'ouvrage du Père Porée, *De Criticis Oratio*, qui sert d'appui à l'énoncé de leur conception de la critique :

J'aurais souhaité que sa première proposition qui concerne la *nécessité de la Critique* eut été un peu plus solidement appuyée, & qu'il eut entré dans des détails plus intéressants : qu'il eut fait plus sentir que tout ce qui tourne au profit de la vérité, & à l'avantage des sciences & des beaux-arts, est une chose toujours louable, & toujours à désirer ; qu'il est vrai que la réputation de nos semblables ne doit jamais être sacrifiée, même à la vérité ; mais que cela

---

<sup>253</sup> Prévost, *Le Pour et Contre*, 1738, t. 17, n° 241, p. 84.

<sup>254</sup> Prévost, *Le Pour et Contre*, 1734, t. 3, n° 37, p. 145.

ne doit pas s'entendre de la réputation littéraire, blessée quelquefois par la critique ; parce que cette réputation ne doit point s'obtenir à titre de grâce, & doit toujours être l'effet d'une justice exacte, à laquelle tout Ecrivain est censé se soumettre volontiers par la publication de ses écrits<sup>255</sup>.

Dans ces deux exemples, que l'on retrouve de façon récurrente dans l'ensemble des périodiques, les rédacteurs s'interrogent sur ce qui doit présider au jugement critique : l'honnêteté ou la charité. Bien sûr, cette question souligne le dilemme des rédacteurs et les présente comme des hommes de cœur qui refusent de se montrer désobligeants envers les auteurs, quoique soumis au principe de la vérité. De cette alternative, les rédacteurs choisissent tous la seconde option, celle de l'honnêteté. Ainsi, Prévost débute sa réflexion en expliquant qu'il balance entre deux positions et qu'il ne parvient pas à choisir. Pour autant, il développe ensuite son propos à l'aide d'une anecdote qui serait survenue à Addison et qui signale au lecteur qu'il a finalement adopté une position bien tranchée. Addison intervient ici comme une figure d'autorité, modèle des journalistes. Alors qu'il avait eu à faire une critique sur un mauvais ouvrage, il privilégia la charité au détriment de la vérité. Mais ce choix se retourna contre lui puisque l'auteur, convaincu d'avoir fait de bons vers, les publia en citant Addison, celui-ci fut alors obligé de publier un correctif dans lequel il rétablissait la vérité. Que les faits soient ou non véridiques, ici cela importe peu. Il s'agit plutôt pour Prévost de se placer sous l'autorité d'un maître en la matière, dont le succès a dépassé les frontières britanniques, et de montrer aux lecteurs que ces questions sont caractéristiques du métier de journaliste. Ainsi, il peut, grâce à cette anecdote, choisir de dire la vérité, quitte à peiner l'auteur. Ce faisant, il se présente comme un homme qui ne craint pas d'être honnête bien que cela lui répugne, puisqu'il n'est pas guidé par de mauvais sentiments. Pour trancher cette question de l'authenticité ou non du discours dans la critique, Prévost a recours à un récit bref, une anecdote, dont l'histoire comporte en elle-même les solutions à la question, et intervient donc à son tour comme un récit exemplaire.

L'activité de critique est donc tiraillée entre deux positions morales, vérité et charité. Mais pour être jugée valide, elle doit privilégier la vérité. Dans la mesure où elle est chargée de faire progresser l'esprit et les mœurs des hommes, elle ne peut se permettre de fausseté de jugement, ni d'arrangements partisans. En outre, l'affirmation des préceptes moraux qui guident les rédacteurs dans leur activité de critique permet également de former les lecteurs

---

<sup>255</sup> Desfontaines et Granet, *Nouvelliste du Parnasse*, 1731, t. 2, l. 17, p. 15-16.

qui souhaiteraient commenter les textes, ou réagir aux articles qu'ils ont lus. Le rôle d'expert, endossé par les rédacteurs, implique en effet de rendre accessible le savoir dont on dispose. Finalement, les questions que se posent les rédacteurs sur les modalités du discours critique sont susceptibles d'agir comme un modèle de conduite pour les lecteurs.

Ce chapitre sur l'autorité du journal, qui vient clore la première partie de cette étude, a permis de souligner la précision avec laquelle les rédacteurs s'efforcent de présenter leur périodique. Déterminé par un ensemble de valeurs, partagées ou non par les autres rédacteurs, le journal littéraire est sans cesse en situation de justification. Il doit prouver à ses lecteurs son bien-fondé et son utilité. Dans le même temps, il doit les rassurer et contribuer à enrichir leur esprit. Pour ce faire, les rédacteurs témoignent de leur compétence critique, la seule à même de légitimer l'entreprise du périodique. Ils assoient leur autorité en se présentant comme des guides susceptibles de divertir certes, mais surtout de compléter la formation morale de leurs lecteurs. Le journal littéraire cherche à renforcer la fragile, et discutable, unité de son public en le constituant autour de principes moraux structurants.

Les rédacteurs de journaux littéraires développent une série de critères visant à la fois à définir l'objet-journal et à persuader le lecteur du bien-fondé de la démarche. Les textes liminaires des périodiques littéraires sont le lieu de métadiscours dont l'objectif consiste à présenter le journal. Ils sont les vestibules d'un espace nouveau dans lequel est amorcée, ou plutôt pré-figurée, une communication entre rédacteurs et lecteurs. Pour autant, celle-ci est fortement encadrée par un ensemble d'outils visant à assurer la supériorité du rédacteur. Cette entreprise de communication soutient un dessein argumentatif, d'une part en rassurant le lecteur par le recours à des principes fondateurs du journal littéraire et d'autre part en justifiant leur ambition par la description détaillée de celui-ci.

Les rédacteurs codifient progressivement la lecture du journal grâce à une mise en page spécifique et inscrivent leur projet dans l'actualité des nouvelles. Les rédacteurs rendent plus aisée la lecture et la pratique du périodique, en même temps qu'ils assurent leurs lecteurs des principes et des valeurs qui sous-tendent leur travail. Parallèlement, la divulgation de principes moraux tout au long du périodique, et sous différentes formes, contribue à réunir l'ensemble des lecteurs en un public, ce qui favorise la sensation d'appartenir à une communauté avec ses règles et ses codes, communauté composée également des grandes personnalités de l'époque. Le *Mercur de France*, premier périodique littéraire, témoigne dans son titre de ce lien entre les lecteurs, les rédacteurs et le monde puisque le dieu Mercure, étymologiquement, est la fusion du dieu Hermès, le messager, et d'un dieu pré-étrusque du contrat au sens large, c'est-à-dire de l'accord entre les personnes. En définitive, les métadiscours des rédacteurs visent à donner les termes d'un contrat de lecture avec les lecteurs. S'ils l'acceptent, ils peuvent entrer dans la communauté de lecteurs du périodique, et participer à son élaboration. Il s'agit bien pour le journal littéraire d'établir un contrat de communication<sup>256</sup> avec ses lecteurs, d'où l'instauration d'une relation dialogique que souligne Roselyne Koren dans son ouvrage sur *Les enjeux éthiques de l'écriture de presse* :

---

<sup>256</sup> Dans le champ de l'analyse du discours, la notion de contrat de communication a été largement discutée par Patrick Charaudeau qui la définit comme un ensemble de données fixes inhérentes à toute action langagière. La notion de contrat apparaît comme la condition permettant aux participants d'un acte de langage de se comprendre et de dialoguer en co-construisant le sens qui est l'objectif essentiel de tout acte de communication. Voir *Langage et discours. Éléments de sémiolinguistique (théorie et pratique)* et *Dictionnaire d'analyse du discours*.

## AUTORITE DU JOURNAL

L'écriture de presse cesse d'être conçue comme un soliloque impersonnel. L'adresse au lecteur, la possibilité de l'objection et du débat doivent être inscrites dans sa grammaire. Il ne s'agit pas, bien sûr, d'un véritable dialogue : celui-ci est incompatible avec la nature intrinsèque du texte écrit. Il ne suffit pas de remplacer « on » par « vous » pour transformer une tentative d'interlocution fictive en réalité. Il n'y a de « je » que par rapport à « tu », mais le dialogue proprement dit n'est pas la seule forme que l'interaction communicationnelle peut revêtir<sup>257</sup>.

La simulation de dialogue donne l'illusion d'un débat possible, alors même qu'il est fortement contraint, puisque tous les arguments donnés consistent à asseoir l'autorité du journaliste en la matière. Cependant, en s'appropriant, par l'usage, le périodique littéraire, le lecteur est à même de trouver les moyens de se dégager de cette autorité pour proposer sa propre lecture, hypothèse que nous allons développer dans la seconde partie de cette étude.

---

<sup>257</sup> Roselyne Koren, *Les enjeux éthiques de l'écriture de presse et la mise en mots du terrorisme*, p. 129.